

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2011

Le conseil d'école s'est réuni le 21/03/11 à 18h dans l'atelier BCD de l'école.

Étaient présents :

- *Mme Camatte, conseillère déléguée à la vie scolaire, Mme Béry, service des affaires scolaires, représentant la municipalité de Biot; Mme Ramozzi, conseillère municipale*
- *Mr Ros (délégué des parents de CP), Mmes Maurin et Kannchen, Mme Currid (déléguées des parents des CE1), Mme Prouvost-Keller (déléguée des parents de CM1-CM2) et Mme Margot (déléguée des parents de CM2 et présidente de l'A.P.E);*
- *les enseignants de l'école: Mme Arnaud et Mme Marengo (CP), Mme Salicis et Mr Bridoux (CE1), Mme Ballatore (CE2), , Mr Chaput (CM1/CM2), Mme Léouffre (CM2), Mme Roche (Réseau d'aide spécialisée), Mme Dalban (enseignante T.R.S pour les classes de CE1, CM1 et CM1/CM2);*
- *Mme Léone, animatrice B.C.D de l'école*
- *Mme Chartier invitée pour parler du projet «Mug»*

Absents excusés :

- *Mme Peigne (déléguée des parents de CE2);*
- *Mme Bélélis (enseignante en CM1 temps partiel).*
- *Mme Bernard (déléguée des parents de CM1),*

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1/ Pont de l'Ascension

Compte-tenu des décisions prises dans les différentes écoles de la municipalité et notamment celle de l'école maternelle du groupe, il est décidé que l'école sera fermée le vendredi 03 juin 2011 (pont de l'Ascension) et que cette journée sera rattrapée le mercredi 15 juin 2011, sous réserve de la décision finale émanant de l'Inspection de circonscription.

2/ Elaboration d'une charte Informatique / Internet:

Tous les établissements scolaires doivent intégrer dans leur règlement intérieur une charte informatique / internet dans la mesure où du matériel informatique est mis à la disposition et est manipulé par les élèves.

Ce type de charte est un code de bonne conduite quant à l'utilisation de l'outil informatique au sein de l'école et notamment à la navigation contrôlée sur le réseau internet.

Il est rappelé que l'usage de l'internet en classe est très restreint et reste sous le contrôle physique de l'enseignant en classe. D'autre part, Mme Béry précise que la mairie a mis en place un système de blocages de sites dits sensibles sur l'ensemble du réseau des écoles qui fonctionne par la mise en place d'une liste noire de sites mise à jour régulièrement. Ce qui n'exclut pas une vigilance constante des adultes en présence, tout comme la responsabilisation des élèves. D'où la mise en place progressive de la charte.

Un modèle-type a été proposée à chaque participant avec l'ordre du jour afin de permettre une adaptation aux usages, pour le moment restreint, de l'école.

L'ensemble des parents souhaite que le modèle présenté soit réécrit avec les élèves et abandonne certaines formulations trop « suggestives » pouvant donner à certains enfants l'envie de braver les interdits précisés dans la charte.

Il est donc décidé que la réécriture de cette charte se fera en classe afin d'en permettre une bonne appropriation par les élèves, dans le cadre de l'enseignement du B2I au cycle 3.

3/ Projet Batribox

Objectifs du projet: sensibiliser les élèves à la notion de recyclage, de traitement des déchets et développer différents apprentissages sur le développement durable.

Concrètement, une mini-boîte de collecte est distribuée aux familles. Lorsque cette boîte est pleine, un point de collecte est mis à disposition à l'entrée de l'école pour recueillir les piles usagées.

Parallèlement, des actions pédagogiques sur ce thème sont menées dans les classes avec des supports pédagogiques qui seront proposées à l'école par la société Screlec.

Mme Camatte donne l'accord de la mairie pour que soient disposés à l'intérieur des locaux de l'école des collecteurs de piles et de batteries diverses. Les familles sont également prêtes à participer à l'action.

Dès que la société Screlec livrera les collecteurs et les supports pédagogiques, l'action sera menée dans les classes dans le cadre de la sensibilisation au développement durable.

4/ Sort des vieux manuels de la réserve.

En vue d'optimiser l'espace de l'école, et notamment de la réserve, il est demandé à la mairie s'il est possible de se séparer de très vieux manuels scolaires qui ne présentent plus vraiment un intérêt pédagogique pour les élèves et les enseignants d'aujourd'hui...

Avant d'envisager la solution de la benne, un tour de table est fait afin de savoir si

quelqu'un connaît une association locale ou humanitaire qui pourrait tirer profit de ces ouvrages.

Mme Kannchen se propose de rechercher des associations pouvant être intéressées...

5/ Entretien général des locaux.

Suite à différents petits dysfonctionnements récurrents, notamment concernant le nettoyage de la cour de récréation, il est demandé à Mme Béry de rappeler quelles sont les prérogatives de chaque intervenant municipal au sein de l'école pour éclaircissement.

Différentes personnes regrettent une détérioration de l'aspect général des locaux, notamment des murs extérieurs qui auraient besoin d'être repeints et des plantations de massifs qui auraient pu avoir lieu parallèlement à un projet jardinage avec les élèves. Un point sur les besoins sera fait avec Mr Racano en mai.

Mr Ros demande que soit étudiée la possibilité d'entourer les piliers des pergolas et du préau d'une mousse de protection afin d'éviter que les élèves qui courent, les percutent.

6/ Opération «Mug».

Suite à l'opération «Torchons» qui avait eu lieu l'an passé, Mme Chartier propose à l'équipe de reconduire une action du même type.

Une partie des enseignants s'était mise d'accord pour travailler avec les élèves en anglais sur le support du mug mais une concertation sur l'orientation pédagogique du projet doit avoir lieu.

Mme Chartier propose un rétroplanning permettant de fixer des repères précis quant à l'organisation possible du projet s'il a lieu.

7/ Questions diverses.

Une seule question des parents concernant la protection du réseau municipal dans les écoles est posée. Elle a été traitée lors de la discussion autour de la charte internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance, et Directeur de l'école

F. Bridoux